

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2022-268

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes /

27-2022-12-20-00001 - délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de
Rennes du 20 décembre 2022 à Mr LOY (1 page)

Page 3

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

27-2022-12-20-00001

délégation de signature de Mme HANICOT, DISP
de Rennes du 20 décembre 2022 à Mr LOY

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

**Arrêté du 20 décembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Christophe LOY
en qualité de chef d'établissement du centre de détention de VAL-DE-REUIL à compter du 21 décembre 2022**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9, R.223-2 à R.223-7,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 29 décembre 2017 portant mutation de Monsieur Christophe LOY à compter du 1^{er} avril 2018 en qualité de chef d'établissement du centre de détention de Val-de-Reuil

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 13 juillet 2022 portant mutation de Madame Ingrid DELABARRE à compter du 1^{er} juillet 2022 en qualité d'adjointe au chef d'établissement du centre de détention de Val-de-Reuil

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 5 octobre 2022 portant nomination de Madame Laure VANDEL à compter du 27 septembre 2022 en qualité de stagiaire dans le corps des directeurs des services pénitentiaires au centre de détention de Val-de-Reuil

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 20 décembre 2022 portant réintégration de Madame Paloma CASADO-TORRES à compter du 15 décembre 2022 à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes en qualité de Directrice Placée

Vu la décision de la Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) du 20 décembre 2022 mettant à disposition au centre de détention de Val de Reuil, Madame Paloma CASADO-TORRES, du 21 décembre 2022 au 27 janvier 2023 en appui de la direction de cet établissement

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Christophe LOY, Directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre de détention de Val-de-Reuil, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du centre de détention de Val-de-Reuil, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au centre de détention de Val-de-Reuil, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe LOY, délégation de signature est donnée à Madame Ingrid DELABARRE, en qualité d'adjointe au chef d'établissement du centre de détention de Val-de-Reuil, délégation de signature est donnée à Madame Laure VANDEL, Directrice stagiaire des services pénitentiaires au centre de détention de Val de Reuil et délégation de signature temporaire du décembre 2022 au 27 janvier 2023 est donnée à Madame Paloma CASADO-TORRES, Directrice placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Rennes, le 20 décembre 2022

La Directrice Interrégionale
des Services Pénitentiaires de Rennes,

